Coverflex® fast

Fixer devient **si simple.**

Bandage tubulaire
à élasticité permanente[2]

PRAXISDIENST
Matériel médical depuis 1953
Commandez ici !

Soin des plaies

HARTMANN

Coverflex® fast

Le bandage tubulaire en jersey aux nombreux atouts pour fixer vos pansements

Simple d'utilisation

- Facile à appliquer [1]
- Élasticité permanente, permet un bon ajustement sans risque de constriction [1,2]
- Code couleur en fonction de la circonférence de la partie du corps (tête, tronc, bras, coude, jambe)

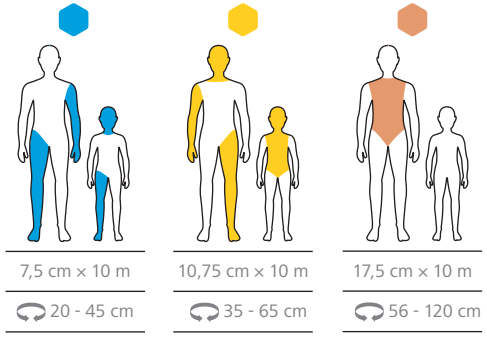

- Utilisable sous bandes de compression

Usage unique

91% viscose
5% polyamide
4% élasthanne

UTILISABLE POUR LE TRAITEMENT DE L'ECZÉMA ATOPIQUE PAR LA TECHNIQUE D'ENVELOPPEMENT SEC OU HUMIDE [3]

Confortable et protecteur [2] pour vos patients

- Protection de la peau, du pansement et des vêtements [1,2]
- Haut confort de port, évite les plis grâce à l'absence de couture [1]
- Grande liberté de mouvement grâce à son élasticité [1]
- Haute tolérance cutanée [4]
- Absence de latex

Coverflex® fast
repensons la fixation

Coverflex® fast

Fixez comme vous aimez

Tous les pansements *quel que soit la localisation et la morphologie*

Dimensions	EAN 13	ACL	Conditionnement	LPPR* TTC (€)
T.3 7,5 cm × 10 m	4052199288420	6166844	la boîte de 1 bande	11,25
T.4 10,75 cm × 10 m	4052199288451	6166845	la boîte de 1 bande	11,25
T.5 17,5 cm × 10 m	4052199288482	6166846	la boîte de 1 bande	11,25

Pour toutes informations techniques contactez notre infirmière conseil au : **N° Vert 0 800 17 37 57**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Et visitez également notre site : www.hartmann.fr

Soin des plaies

HARTMANN

Plus loin pour votre santé

*Remboursés par les organismes d'assurance maladie : consultez les modalités sur le site www.ameli.fr. (1) User evaluation Tubular bandage Coverflex® fast, 20.09.2017. (2) HARTMANN Data, LA1701653, 2018. (3) Notice Coverflex® fast (200318). (4) Biological evaluation report Coverflex® fast, V.2.0., 01.2019. Tous les produits Coverflex® fast sont des DM de classe I – Fabricant : PAUL HARTMANN AG. Lire attentivement les instructions figurant dans la notice (et/ou sur l'étiquetage). Date de création : Mars 2019 - 85 308/3.